

1.2.9 Tableau récapitulatif des délégations en matière de capital

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale et de leur utilisation au cours de l'exercice 2018.

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafonds	Utilisation au cours de l'exercice 2018
Achats/ Rachats d'actions	<u>Acheter ou faire acheter des actions de la Société</u>	AG du 15/05/2018 13 ^e résolution Pour une période de : 18 mois Entrée en vigueur : 15/05/2018 Date d'échéance : 15/11/2019	Plafond des achats/rachats : 10 % des actions composant le capital social Prix maximum d'achat : 100 euros Montant global maximum affecté au programme de rachat : 1 milliard d'euros	<i>cf. note détaillée ci-dessous (1.2.10 et 1.2.11)</i>
Augmentation de capital	<u>Augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme avec maintien du droit préférentiel de souscription</u>	AG du 18/05/2017 15 ^e résolution Pour une période de : 26 mois Entrée en vigueur : 18/05/2017 Date d'échéance : 18/07/2019	Plafond nominal maximum des augmentations de capital : 50 % du capital existant à la date de l'AG du 18/05/2017 ⁽¹⁾ . Plafond nominal maximum pour l'émission de titres de créances : 3,5 milliards d'euros	Néant
	<u>Augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public</u>	AG du 18/05/2017 16 ^e résolution Pour une période de : 26 mois Entrée en vigueur : 18/05/2017 Date d'échéance : 18/07/2019	Plafond nominal maximum des augmentations de capital : 10 % du capital existant à la date de l'AG du 18/05/2017 ⁽¹⁾ . Plafond nominal maximum pour l'émission de titres de créances : 1,5 milliard d'euros	Néant
	<u>Augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placements privés visés à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier</u>	AG du 18/05/2017 17 ^e résolution Pour une période de : 26 mois Entrée en vigueur : 18/05/2017 Date d'échéance : 18/07/2019	Plafond nominal maximum des augmentations de capital : 10 % du capital existant à la date de l'AG du 18/05/2017 ⁽¹⁾⁽²⁾ . Plafond nominal maximum pour l'émission de titres de créances : 1,5 milliard d'euros	Néant
	<u>Émettre des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre par la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital</u>	AG du 18/05/2017 18 ^e résolution Pour une période de : 26 mois Entrée en vigueur : 18/05/2017 Date d'échéance : 18/07/2019	Plafond nominal maximum des augmentations de capital : 10 % du capital existant à la date de l'AG du 18/05/2017 ⁽¹⁾⁽²⁾ . Plafond du nombre d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre : 10 % du capital social Plafond nominal maximum pour l'émission de titres de créances : 1,5 milliard d'euros	Néant

(1) Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le montant du plafond global des augmentations de capital prévu au paragraphe 2 de la 15^e résolution de l'Assemblée générale du 18 mai 2017 (fixé à 50 % du capital social existant à la date de l'Assemblée générale du 18 mai 2017).

(2) Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le plafond nominal des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, prévu au paragraphe 3 de la 16^e résolution de l'Assemblée générale du 18 mai 2017 (fixé à 10 % du capital social existant à la date de l'Assemblée générale du 18 mai 2017).